

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 57 (1906)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Affaires de la société

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Affaires de la Société.

### Séance du Comité permanent, du 30 mai 1906, à Zürich.

Tous les membres sont présents.

1<sup>o</sup> Il sera proposé à l'Assemblée générale de Lausanne de décerner chaque année des primes à attribuer aux meilleurs travaux, traitant de questions forestières importantes, soumises au concours.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, le comité permanent établirait le règlement nécessaire.

2<sup>o</sup> Etant donné les conditions peu favorables actuellement, le comité renonce pour le moment, à faire paraître une feuille spéciale de publicité forestière (Avis de ventes de bois, etc.).

3<sup>o</sup> Le comité recommandera à l'Assemblée d'accepter la motion de MM. Glutz et Badoux.

4<sup>o</sup> Le nombre des pages de l'organe de la société sera augmenté à l'avenir; l'édition allemande comportera 22 feuilles d'impression, et l'édition française, 16 feuilles. Le président est chargé de faire le nécessaire auprès de l'éditeur.

5<sup>o</sup> Les candidats suivants, sont reçus membres de la Société :

MM. Hüni, marchand de bois, à Zürich

Schmid, marchand de bois, à Zürich

Müller-Trachsler, marchand de bois, à Zürich

Graf, marchand de bois, Kempten près Wetzikon

Oggenfuss, marchand de bois, Uitikon près Zürich

présentés par M. G. Baumann, marchand de bois, à Zürich.

M. le Dr. Kuenzli, prof. à Soleure, présenté par M. von Arx, inspecteur forestier cantonal, à Soleure.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Berne.** M. *Adolf Müller*, forestier du 1<sup>er</sup> Arrond., à Meiringen, est nommé inspecteur des forêts de l'Oberland, à la place de M. Stauffer décédé.

M. Müller qui remplit les fonctions de forestier d'arrondissement depuis plus de 20 ans, a, entre autres à son actif, de forts beaux travaux de défense, bien connus d'un grand nombre de techniciens. Nous le félicitons sincèrement de son avancement bien mérité.